



Informations pratiques

➤ Matériel nécessaire à la réalisation du projet:

- ✓ **Pupitres (obligatoire)**
- ✓ Inscrire le nom de l'enfant sur le pupitre et dans l'étui de l'instrument et noter avant le départ le n° de série de l'instrument.
- ✓ Pour les instrumentistes à cordes: prévoir un jeu de cordes de rechange
- ✓ Pour les clarinettes, saxophonistes et hautboïstes: prévoir des anches de rechange.
- ✓ Pour les harpistes: prévoir des cordes de rechange et apporter clé et accordeur.
- ✓ **Tenue pour le spectacle: consulter la feuille « accessoires »**
- ✓ **Un porte-vue ou lutin**

➤ Bagages :

- ✓ **Une boîte de masques jetables (obligatoire)**
- ✓ **Gel hydroalcoolique (obligatoire)**
- ✓ Serviettes de toilette
- ✓ Trousse de toilette (savon liquide, shampoing, peigne ou brosse, dentifrice & brosse à dents, crème solaire etc...)
- ✓ Pyjama ou chemise de nuit
- ✓ Prévoir un vêtement chaud (pull, veste etc...)
- ✓ Un K-way
- ✓ Les draps sont fournis
- ✓ Sous-vêtements & chaussettes en nombre suffisant
- ✓ Pantalons - Shorts etc...
- ✓ T-shirts
- ✓ Casquette ou chapeau

➤ **Objets de valeurs, Téléphone portable & Argent de poche :**

- ✓ *Objets de valeur*: pour les enfants mineurs, nous vous conseillons de ne pas leur confier d'objets de valeurs (Bracelets, gourmettes, chaînes & pendentifs, téléphones, tablettes, consoles de jeux portables etc...), afin d'éviter des dégradations malencontreuses et involontaires ou autres.
- ✓ *Argent de poche*: les animateurs récolteront l'argent de poche des enfants mineurs dès l'arrivée au Centre d'Accueil, et leur restitueront à la demande, en fonction des besoins. Les sommes restantes seront rendues à la fin du séjour.

➤ **Divers :**

- ✓ L'accueil se fera à partir de **17h00 le 21 août 2021 au Foyer d'accueil communal de Dienne (15300)**
- ✓ Début des répétitions le 22 août 2021 à 9h00
- ✓ Nous vous conseillons d'inscrire votre nom ou celui de votre enfant sur chacun de ses vêtements, et également sur ses partitions et son pupitre.
- ✓ Nous vous demandons également de vérifier auprès de votre assureur que vous ou votre enfant êtes couvert en cas de détérioration de matériel ou autres sinistres.
- ✓ Vérifier que l'instrument de musique est bien assuré.
- ✓ Pour votre information, nous avons souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF qui couvre l'ensemble des activités de l'Association BOHU-TOHU.
- ✓ Merci de nous informer des précautions à prendre au cas où votre enfant serait sujet à quelques allergies que ce soit.
- ✓ Si votre enfant doit suivre un traitement médical, merci de nous fournir une copie de l'ordonnance, afin que nous puissions suivre les recommandations du médecin.
- ✓ *Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'appareils mobiles (téléphone, console de jeu, lecteur MP3 etc...)*
- ✓ Possibilité de récupérer les enfants à l'issue du dernier spectacle, **samedi 28 août**.